

<b>Secteur statutaire et DLAJ Fédéral</b> <b>Analyse des décrets du 24 décembre (joyeux Noël) : 2021-1818 et 2021-1819</b>
---

Les 2 sont tout sauf une avancée pour les agents de catégorie C. Nous avons un réel nivellement par le bas des traitements.

**Pour l'échelle C1** (1er grade de la FPT) carrière de 19 ans au lieu de 25 ans et suppression du 12ème échelon. Au final on a un écrasement de la rémunération car le gain de points en 19 ans au 01 janvier 2022 est de 39 pts soit 182,75€ brut un seul mot **scandaleux**.

Le traitement au 1er échelon est de 1607.29€ brut

Le traitement au 11ème échelon est de 1790.05€ brut

La totalité des agents sur cette grille indiciaire sont des "salariés pauvres". Les 4 premiers échelons ont la même rémunération avec l'augmentation du SMIC au 01 janvier 2022 en étant rémunéré sur l'indice minimal de 343

**Pour l'échelle C2** (2d grade de la FPT accessible sur concours, examen pro, ou 8ans ancienneté et 5ème échelon) carrière de 23 ans au lieu de 25 ans, maintien d'un 12ème échelon. Le gain entre le 1er et le 12ème échelon est de 77 pts soit 360,82€ brut un seul mot **honteux**.

Le traitement au 1er échelon est de 1607.29€ brut

Le traitement au 12ème échelon est de 1968.12€ brut

La totalité de ces agents peuvent être également qualifié de "salariés pauvres". Les 2 premiers échelons ont la même rémunération avec l'augmentation du SMIC au 01 janvier 2022 en étant rémunéré sur l'indice minimal de 343

**Pour l'échelle C3** (3ème grade, grade d'avancement) carrière de 19 ans pas de changement. Le gain entre le 1er et le 10ème échelon est de 118 pts soit 552,95€ brut un seul mot **pitoyable**

Le traitement au 1er échelon est de 1663.53€ brut

Le traitement au 10ème échelon est de 2216,48€ brut

Il faut attendre les 2 derniers échelons pour voir sa rémunération passer au-dessus de 2000€ brut. Peut-on vraiment considérer cela comme un salaire décent ? Tout en sachant que nombre de camarades n'atteindront jamais ce 3ème grade et cette échelle C3 !

**Pour les agents de maîtrise**, pas de changement dans la durée de carrière (24 ans) et le 1er échelon est strictement à l'indice minimal de 343. Les 5 premiers échelon font l'objet d'une revalorisation et elle n'est que de 3 pts !!!

Il faut attendre le 13ème échelon pour avoir un gain de 3 pts soit 14,05€ brut pour dépasser le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe au 10ème échelon.

Ce grade est un piège excepté pour les jeunes lauréats du concours. Sur une promotion interne, il est nécessaire de faire une étude afin de savoir si le 13ème échelon sera atteignable

**Pour les agents de maîtrise principaux** pas de changement dans la durée de carrière (20 ans). Les 2 premiers échelons font l'objet d'une revalorisation de 5 pts et de 3 pts.

Les 2 derniers échelons permettent de dépasser l'échelle C3

Il faut savoir que le 1er échelon du 1er grade de la catégorie B est à l'IM 343